



COMPTE RENDU

GRUPE DE TRAVAIL – ROM

Le Mardi 29 Avril 2021, via visioconférence (Google Meet)



Le groupe de travail - ROM s'est réuni le Jeudi 29 Avril 2021 en ligne. En vue de l'élaboration d'une boîte à outils concernant la ROM, l'objectif de cette réunion est de faire le point sur l'état d'avancement du travail de groupe, de discuter et d'améliorer les parties rédigées de cette boîte à outils.

Rappel des points clés de la dernière réunion du groupe

La séance a débuté par un rappel des points clés de la dernière réunion du groupe (22 Octobre 2020). Les points essentiels issus de la dernière réunion du groupe sont :

1) Définition de la ROM

Un premier draft a été rédigé. Voici les points à améliorer :

❖ Sur la forme :

- Ajouter des sous-titres ou petites questions au début des paragraphes (Par exemple : Qu'est-ce que la ROM, A quelle texte on fait référence, etc...);
- Synthétiser les points essentiels dans des encadrés ;

❖ Sur le fond :

- Discuter de la légitimité de la ROM en évoquant l'engagement du pollueur-payeur ;
- Essayer de synthétiser le texte si possible, de faire une définition plus simple et claire.

2) Logigramme

- Pour éclaircir la problématique liée au décaissement, il est nécessaire de s'entretenir avec le MID et les trésoriers municipaux ;
- Il faudrait ajouter au niveau du logigramme une partie sur la nécessité de connaître intégralement les personnes imposables à l'IFPB ;
- Le logigramme devrait être le même que ce soit en commune urbaine ou en commune rurale.

3) Questionnaire

- Le questionnaire doit permettre de savoir quelles étapes ces opérateurs d'appuis ont-ils suivis ? Quels sont les blocages ?

- Il est nécessaire d'établir une liste des communes périphériques qui sont impliquées dans les réflexions : Ambohibao, Manandriana, Ankadikely, Ambohimanambola, Ampitatafika, Sabotsy Namehana ;

- Il est préférable d'avoir un seul questionnaire avec des conditions ou filtre (Opérateur d'appui ou Commune).

Actualités du secteur

❖ **Dissolution du SAMVA**

Le décret de dissolution du SAMVA vient d'être promulgué officiellement. Les missions du SAMVA ont été désormais transférées à une société anonyme dénommée « Société Municipale d'Assainissement » ou SMA rattachée à la Commune Urbaine d'Antananarivo. Elle dispose d'un capital de 10 millions d'Ariary et siège à l'Hôtel de ville d'Antananarivo.

Le décret de dissolution et la copie du statut juridique sont disponibles dans le Drive via le lien suivant : https://drive.google.com/drive/folders/1nV_q0WfL90E1oKdwzQ4E2iV76EB1amqq?usp=sharing

❖ **Activités de « Le Relais » à Fianarantsoa**

L'évacuation des composts rencontre des difficultés, notamment le manque de place. L'équipe est en train de résoudre le problème pour éviter que cela ne se reproduise. Concernant la ROM, elle est instaurée à Fianarantsoa depuis plusieurs années. Elle s'applique surtout sur les Fokontany où Le Relais effectue la collecte. Cependant, l'utilisation des ressources n'est pas assez claire et manque de transparence.

En outre, concernant FAKOFIA, l'équilibre budgétaire dépend surtout de la capacité à produire du compost. Dans le contexte du COVID-19, Le Relais n'a pas produit beaucoup de compost.

❖ **Assainissement à Toliara**

En février 2021, la Commune Urbaine de Toliara a décidé de déléguer le service de gestion des déchets à une société dénommée « Toliara Malio Soa ». Cette initiative entre dans le cadre de la promotion du partenariat public-privé PPP. Cette société est en charge de la phase de collecte, du transport, du traitement et de la valorisation des déchets.

❖ Secteur déchets solides

- Le secteur déchet solide dispose actuellement un document de référence intitulé « la stratégie nationale du changement climatique pour le secteur déchets solides » qui donne des directives précises sur les actions prioritaires à entreprendre pour un développement effectif, rapide et fiable. Il s'agit d'une initiative de la Conservation Internationale et du Ministère de l'environnement.

Points discutés

1) Définition de la ROM

- Remarque à propos de la question : « la ROM est-elle facultative ou obligatoire ? »

La ROM est prélevée à partir d'un pourcentage sur le recouvrement de l'Impôt Foncier sur les Propriétés Bâties ou IFPB. Selon les textes, cet impôt est obligatoire. Cela signifie que tout propriétaire de terrain ou de maison doit payer l'IFPB.

Amélioration : Dans le contenu de la boîte à outils, les questions posées doivent être répondues par la suite, à l'exemple de la question ci-dessus.

- Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC)

Si l'on se réfère à la loi 95-035, la création d'une société anonyme en charge de la gestion des déchets à Antananarivo n'est pas légale. Ainsi, l'application effective de cette loi est remise en cause actuellement. La loi prévoit que l'EPIC (Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial) est la solution pour la gestion des déchets au sein d'une commune. SAMVA est un EPIC mis en place à Antananarivo, placé sous la tutelle financière du Ministère des Finances et sous la tutelle technique du Ministère de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène et du Ministère de la décentralisation. L'Etat ne peut subventionner une société anonyme mais a le pouvoir de subventionner un EPIC.

Le décret évoquant la question d'EPIC est donc à insérer dans la boîte à outils.

2) Logigramme

Selon les textes, l'IFPB est un impôt décentralisé. Ainsi, aucun versement au sein du Trésor ne devrait avoir lieu. Il est ainsi nécessaire d'effectuer un recoupement au sein du Trésor pour clarifier cet aspect. Pour le cas de Fianarantsoa, Le relais va s'entretenir avec la Maire de Fianarantsoa pour éclaircir ce point.

Amélioration du contenu :

Il faudrait préciser « 2% sur le montant total de l'IFPB »

3) Questionnaires (Etats des lieux)

Concernant les types de questions à poser, deux options se présentent :

❖ Questionnaire qualitatif (questions ouvertes)

Généralement, le questionnaire qualitatif a comme objectif d'approfondir la question de ROM afin d'obtenir des informations sur les motivations, les raisonnements et les attitudes des personnes sondées. Les réponses obtenues servent à illustrer les arguments développés dans la boîte à outils, sans utilisation des pourcentages ou des chiffres statistiques.

❖ Questionnaire qualitatif quantifié (questions avec des réponses pré-codées et au choix)

Le questionnaire qualitatif quantifié utilise des outils d'analyse statistique, en vue de décrire, d'expliquer et prédire des phénomènes par le biais de données sous forme de variables mesurables. Ainsi, opter pour le qualitatif quantifié permet d'avoir des données chiffrées comme les pourcentages. L'utilisation de cette méthode requiert l'établissement d'une méthodologie rigoureuse, comme la méthode d'échantillonnage pour avoir des résultats représentatifs.

Le questionnaire actuel est plutôt qualitatif. Le choix dépend de la décision des membres du Groupe de Travail.

Pour consulter le questionnaire, veuillez cliquer [ici](#)

Autres points :

- Un opérateur d'appui est un organisme appuyant le bon fonctionnement de la gestion des déchets au sein de la Commune (GESCOD, PRACTICA, etc.) ;

- Les questionnaires pour les citoyens sont adressés à ceux qui sont aux alentours de la ville d'Antananarivo ;
- Les données issues du questionnaire seront gardées en interne dans le but d'orienter et d'illustrer les informations produites/diffusées dans la boîte à outils

Prochaine étape

Le pS-Eau et Ran'Eau effectueront une séance de travail pour améliorer le contenu de la partie « Définition de la ROM ». Des échanges entre Le Relais et le Maire de Fianarantsoa auront lieu très prochainement. La date de la prochaine réunion du Groupe de Travail sera fixée ultérieurement.

Liste des participants

N°	Nom	Prénom(s)	Organisme
1	BATTINI	Aline	GEVALOR
2	RAKOTONDRAINIBE	Jean Herivelo	MITI Consulting
3	RAJAONARY	Liana	pS-Eau
4	RATAHIRIARIVONY	Jocelyne	SAMVA
5	RASOLOFO	Patrick	Ran'Eau